



2014

Rapport d'activité

- Missions
- Projets et études réalisés en 2014
- Protection, restauration et entretien de la Sèvre et de la Maine
- Bilan financier
- Projets pour l'année 2015

SOMMAIRE

- Le mot du Président	p. 2
- SEVRAVAL dans le bassin versant	p. 3
- SEVRAVAL	
• L'organisation administrative	p. 4
• Le périmètre d'action	p. 5
• Les domaines de compétence	p. 6
• Les missions	p. 7
• Les réunions du syndicat	p. 8
- Les faits marquants	p. 9
- Les actions d'entretien et de suivi en 2014	
• Entretien des plantations	p. 10
• Régulation des ragondins	p. 10
• Enlèvement des plantes envahissantes	p. 11
- L'entretien des ouvrages	
• Entretien des chaussées	p. 12
• Entretien des quais et cales	p. 12
- L'entretien de la base de loisirs nature de Pont-Caffino	p. 13
- Restauration de la ripisylve sur la Sèvre et la Maine	p. 14
- Continuité écologique	
• Ouverture coordonnée des vannages	p. 16
• Expérimentation d'ouverture des vannages	p. 16
- Le bilan financier de SEVRAVAL en 2014	p. 17
- La sensibilisation	p. 19
- Les projets pour l'année 2015	p. 20



Bilan d'activités 2014

Ce bilan d'activités 2014 est le 16^{ème} depuis l'année 1999.

C'est en effet la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale qui a « gravé » la notion du rapport retraçant l'activité intercommunale.

SEVRAVAL a considéré dès 1999 que l'élaboration de ce compte rendu annuel et sa présentation par les délégués devant les conseils municipaux constituaient un temps fort d'information pour tous les élus.

Au fil des années, ce rapport a aussi été adressé aux partenaires institutionnels et financiers de SEVRAVAL, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'EPTB Sèvre Nantaise, etc.

Le mot du Président

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement des équipes municipales. Ainsi un grand nombre de nouveaux délégués siègent au comité syndical.

Dans le même temps, les évolutions législatives et réglementaires se multiplient. L'avenir des syndicats de rivière, entre intercommunalités et établissement public territorial de bassin, est clairement posé.

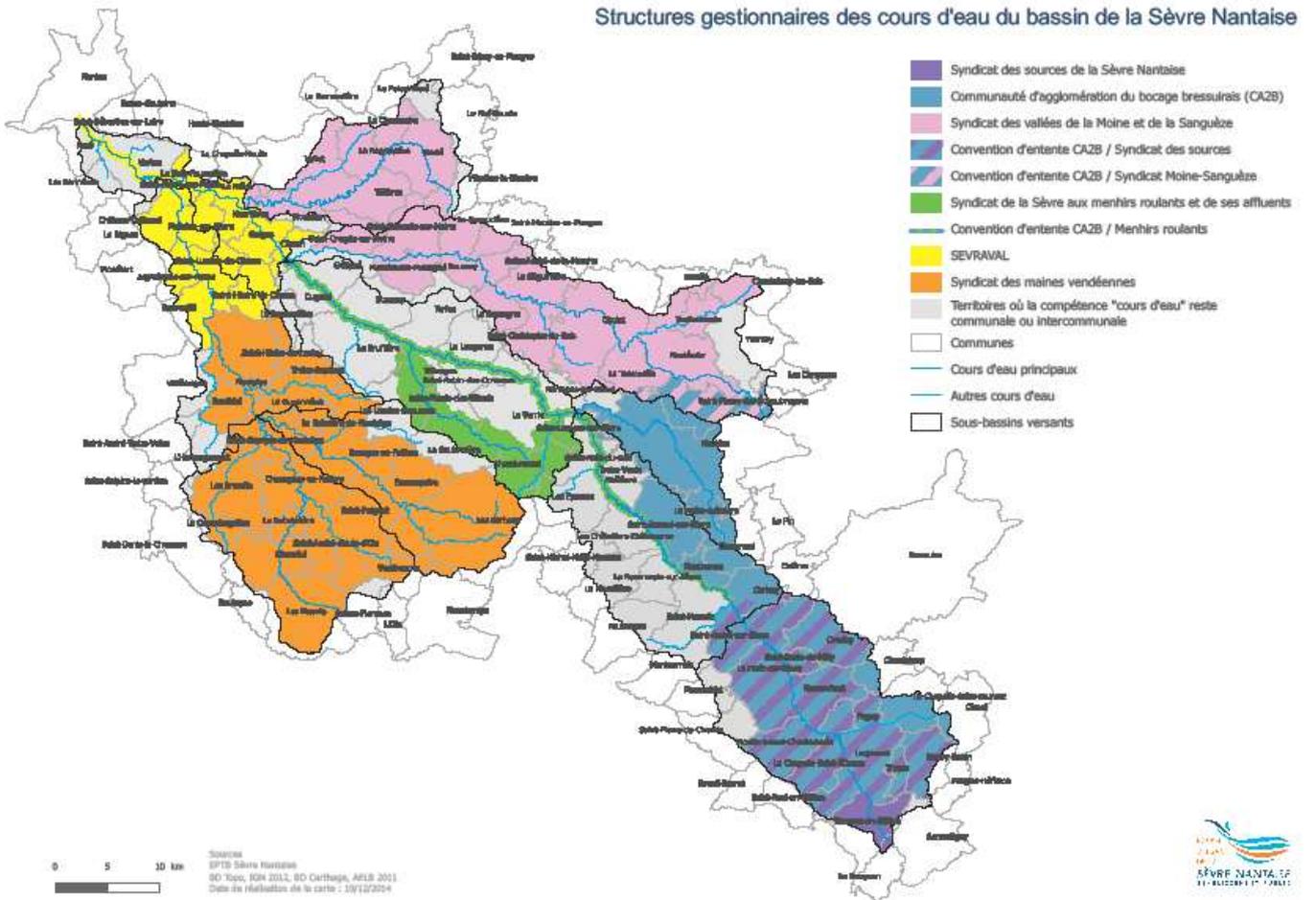
Malgré tout, SEVRAVAL, appuyé sur des personnels compétents et des élus engagés, a poursuivi une activité soutenue, au service de la rivière, de son entretien et de ses aménagements.

Les enjeux environnementaux restent aussi au cœur de l'action suscitant la mobilisation de tous les acteurs.

Laurent Dejoie
Président de SEVRAVAL



SEVRAVAL DANS LE BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NANTAISE



SEVRAVAL : L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Créé le 1er juin 1971, SEVRAVAL regroupe aujourd'hui 15 communes :
il est administré par un comité composé de 15 délégués
(1 délégué titulaire et 1 suppléant par commune adhérente).

Aigrefeuille-sur-Maine : Mme Danielle
PICAUD

Château-Thébaud : M. Roger TUAL

Clisson : M. Bernard BELLANGER

Gorges : M. Didier MEYER

La Haye-Fouassière : M. Benoît TEILLET

Le Pallet : M. Joël BARAUD

Maisdon-sur-Sèvre : M. Aymar RIVALLIN

Monnières : M. Albert MECHINEAU

Nantes : M. Olivier CHATEAU

Remouillé : M. André CONFOLANT

Rezé : M. Yann VINCE

Saint Fiacre-sur-Maine : M. Pascal
DABIN

Saint Hilaire-de-Clisson : M. Denis
THIBAUD

Saint Lumine-de-Clisson : M. Jean-
Pierre LEROY

Vertou : M. Laurent DEJOIE

Depuis avril 2014, **le bureau** est composé
des 7 délégués suivants :

M. Laurent Dejoie, Président

M. Albert Méchineau, Vice-président

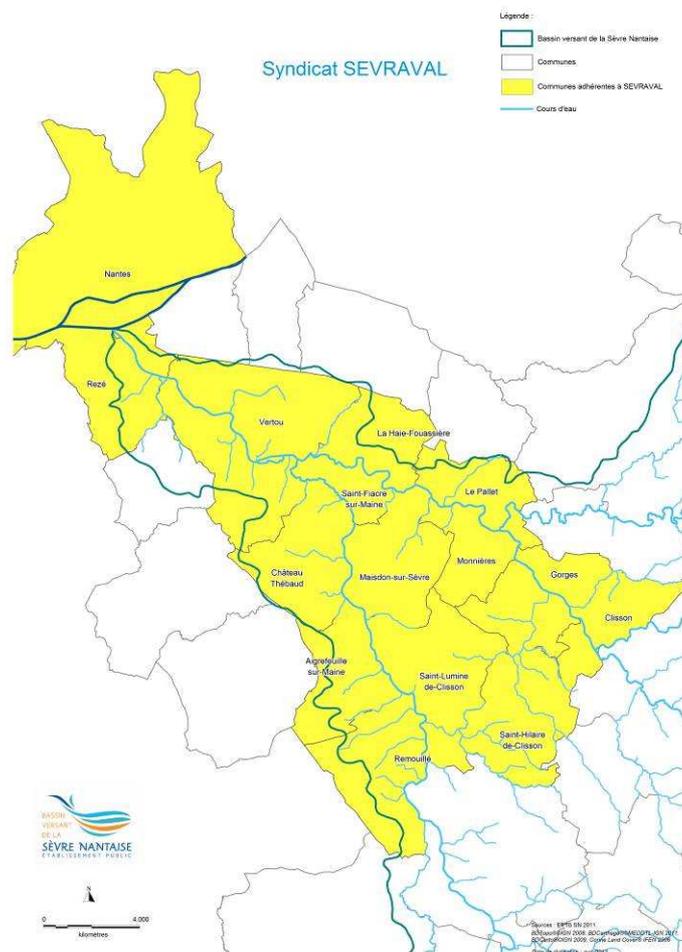
M. Joël Baraud, Vice-président

M. Yann Vince, Vice-président

M. Roger Tual

M. Bernard Bellanger

M. Olivier Chateau



SEVRAVAL : l'organisation administrative

Le Comité Syndical et le Bureau décident des actions à conduire.
La trésorière principale de Vertou apporte son appui sur le plan financier.
Le syndicat s'entoure également des compétences de bureaux d'études, chargés de définir les projets bien en amont de leur mise en œuvre, ainsi que de la DDTM* pour la police de l'eau et de l'ONEMA* pour la police de la pêche.
Depuis le 1er mars 1988, une technicienne de rivière a été mise à la disposition du syndicat par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise. Au sein de l'I.I.B.S.N, elle participe à la mise en œuvre du S.A.G.E et fait partie du réseau des 6 techniciens de rivière chargés de la surveillance de la Sèvre et de ses affluents.
Les réunions de techniciens de rivière permettent l'échange des expériences et des savoirs.
La technicienne de rivière travaille en étroite collaboration avec le secrétariat du syndicat, installé en mairie de Vertou, qui assure le suivi administratif et financier de l'ensemble des dossiers.

La complexité croissante du cadre de l'action publique et l'ampleur des défis à relever pour parvenir au bon état des milieux aquatiques ont conduit l'I.I.B.S.N. à proposer des pistes de travail pour un partenariat renouvelé avec des syndicats de rivière.

En 2013 SEVRAVAL et les autres syndicats de rivière du bassin ont adhéré au Syndicat mixte EPTB* Sèvre Nantaise (nouvelle appellation de l'IIBSN).

◆ SEVRAVAL : le périmètre d'action

Depuis sa création, SEVRAVAL intervient sur 54 km de linéaire de rivière dont 21 km de Sèvre domaniale navigable (du pont de Monnières à Nantes), 12 km de Sèvre non domaniale (de Clisson inclus à Monnières), 21 km de Maine non domaniale de Remouillé inclus à Saint-Fiacre-sur-Maine (dont 6 km de navigable).

Depuis 2007, son périmètre s'est élargi aux affluents : le Chaintreau (6,9 km), l'Osée (9,1 km), la Margerie (13,4 km) et la Bourdinière (2,9 km), **soit au total 86 km de cours d'eau.**

* DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

* ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

* EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

🌿 LES DOMAINES DE COMPETENCES

Extraits statuts décembre 2006

Réalisation de travaux de restauration et d'entretien sur lit mineur des cours d'eau la Sèvre Nantaise, la Maine et les affluents à l'exception des ruisseaux non domaniaux situés sur le territoire des communes de Nantes, Rezé et Vertou.

Réalisation de travaux de restauration, d'entretien, de modification ou d'effacement des chaussées.

Réalisation de travaux sur le patrimoine fluvial (quais, cales, etc...) et toute action en faveur des activités culturelles, sportives et d'animation liées à l'eau.

Réalisation d'actions de communication et de sensibilisation des acteurs du sous-bassin Sèvre et Maine aval à la préservation et la gestion des milieux aquatiques.

Réalisation d'études d'intérêt général dans les domaines de compétences.

Participation à la mise en œuvre d'actions sur les lits majeurs des cours d'eau pour le maintien et la préservation des zones humides.

Participation aux actions concertées de gestion quantitative et qualitative de l'eau à l'échelle du Bassin Versant.



La Sèvre à Portillon - Vertou (photo H. Messenger)



✿ LES MISSIONS

Le syndicat a vocation à gérer les berges, le lit et certains ouvrages hydrauliques dont il est propriétaire de la Sèvre et de la Maine en respectant les lois et la réglementation : Loi sur l'Eau, Code de l'environnement...

En 1992, le syndicat a signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département sur la partie de la Sèvre domaniale navigable. A ce titre, le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux situés sur cette zone, à l'exception de la Chaussée des Moines à Vertou et du barrage de Pont-Rousseau à Nantes/Rezé. Il collabore étroitement avec le Service des Infrastructures Maritimes et Voies Navigables du Département de Loire-Atlantique pour toutes les affaires concernant la Sèvre navigable.

SEVRAVAL met en œuvre les programmes définis dans le Contrat Restauration Entretien (2008-2013) et le Contrat Régional de Bassin Versant (2012-2014) signé en 2012.

Pour réaliser les actions inscrites au CRE sur des terrains privés en bord de rivière, SEVRAVAL est en qualité de maître d'ouvrage autorisé par une **Déclaration d'Intérêt Général**. Arrêté préfectoral du 16 mars 2010. Fin 2014 une prolongation a été sollicitée jusqu'en mars 2018.



La Sèvre

❁ LES PRINCIPALES RÉUNIONS EN 2014

SAGE

Réunion de sous-bassin Sèvre Aval : 28 mars
Réunion de sous-bassin Maine : 2 avril
Réunion SAGE/CRBV : 4 juillet

EPTB Sèvre Nantaise

Conférence des présidents de syndicats de rivière : 25 septembre, 2 décembre
Conseils syndicaux : 14 janvier, 27 février, 12 juin, 25 septembre, 2 décembre
Journée des élus : 20 juin
Journée d'information GEMAPI : 19 septembre

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Comité de suivi Sèvre navigable : 9 janvier
Réunion règlement particulier de police : 3 juin
Comités de pilotage diagnostic des ports de la Sèvre :
12 juin et 16 décembre

CONTINUITE ECOLOGIQUE

Comité de pilotage ouvrages : 21 février



COMITES SYNDICAUX

8 février
28 avril
27 mai
30 septembre

EXPOSITION

« Un sillage pour la Sèvre et la Maine »

Du 12 septembre au 30 septembre
à Saint-Lumine- de-Clisson

✿ LES FAITS MARQUANTS EN 2014



Travaux de restauration
de la ripisylve
sur la Sèvre, la Maine
et la Bourdinière



Etude géotechnique
à Portillon - Vertou



✿ LES ACTIONS D'ENTRETIEN ET DE SUIVI EN 2014

En 2014, SEVRAVAL a inscrit une enveloppe de 23 900 € T.T.C pour l'entretien régulier de la rivière sur les opérations suivantes :

- entretien des plantations
- régulation des populations de ragondins
- enlèvement des plantes exotiques envahissantes
- enlèvement d'embâcles
- entretien d'ouvrages

◆ L'entretien des plantations

En 2014, l'entretien a nécessité 5 jours de travail : sur la Sèvre nantaise (la Haye-Fouassière, Saint-Fiacre-sur-Maine et Vertou) et sur la Maine (Maisdon-sur-Sèvre). Cet entretien a été réalisé par des personnes en insertion avec l'association SEMES. Le montant de cette prestation s'élève à 2 150 €.

Ces travaux ont été financés par SEVRAVAL, l'Agence de l'Eau et le Département de Loire-Atlantique.

◆ La régulation des ragondins

La constitution d'un réseau de piègeurs par la FDGDON 44 a permis de mettre en place la phase de lutte contre les ragondins par piégeage, sur le bassin versant de la Sèvre et la Maine aval.

Afin de prévenir une recontamination importante, il est essentiel de poursuivre l'action de piégeage engagée depuis plusieurs années.

En 2014, les frais liés aux captures se sont élevés à 476 € HT (exonération de TVA).

Nombre de ragondins piégés : 238.



◆ L'enlèvement des plantes envahissantes

En 2014, le syndicat est intervenu sur la Maine, de Moulin Reuzard à Pont-Caffino et sur la Sèvre à Angreviers à Gorges ainsi qu'à Portillon à Vertou.

SEVRAVAL privilégie la méthode d'arrachage manuel et minutieux des massifs de jussie, étant donné le peu de surfaces à traiter. Les risques de dissémination par boutures lors de l'intervention sont ainsi réduits.

Ce chantier a été assuré par SEMES et le montant de cette action s'élève à 1 290 €.



Balsamine de l'Himalaya



Renouée du Japon



Jussie

Le Département et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont les partenaires financiers du syndicat pour cette opération.



✿ L'ENTRETIEN DES OUVRAGES

◆ L'entretien des chaussées

En 2014, le syndicat a effectué des travaux ponctuels d'entretien sur les chaussées pour un montant de 1 290 € HT pour favoriser la randonnée nautique et pour la remontée des poissons migrateurs :

débroussaillage de la rive de la chaussée du Moulin des Ronces à Monnières et enlèvement de bois dans les vannages, nettoyage de la passe à poissons à Pont-Caffino.

La visite annuelle des équipements (vannage, passe à canoës-kayaks) liés à la chaussée de Pont-Caffino a été réalisée par JPS Company pour 744 € TTC.



Chaussée du Moulin des Ronces
Monnières – Le Pallet



Passe à poissons et passe à canoë-kayak à Pont-Caffino

◆ L'entretien des quais et cales



Cale des Chatelets



Quai de Beautour



Ponton de la Cantrie

En 2014, le syndicat a entretenu les quais et cales de la Sèvre concédée pour un coût total de 8 082,60 € TTC.

Port Domino (Le Pallet), La Cantrie (St Fiacre), Portillon (Vertou), Le Chêne (Vertou), Beautour (Vertou), Les Châtelets (Nantes), Le Port de la Haye Fouassière
Le Département participe à hauteur de 80% TTC.

🌿 L'ENTRETIEN DE LA BASE DE LOISIRS DE PONT-CAFFINO

Le syndicat, en tant que propriétaire du site, prend en charge les réparations relevant du gros entretien.

Pour 2014, le coût s'est élevé à 2 876.70 €



Depuis le 1^{er} janvier 2012 le syndicat a rétrocedé à l'association de gestion de Pont-Caffino la prise en charge des fluides. Afin de réduire ces charges et d'évaluer le potentiel d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment principal, un diagnostic énergétique a été réalisé par le bureau d'études AUNEA INGENIERIE pour un montant de 660 € TTC.

Le rapport souligne qu'il existe un potentiel important de réduction des déperditions au niveau des murs extérieurs, de la toiture et des menuiseries de la maison.

Le bureau d'études préconise un certain nombre de travaux (isolations planchers haut et bas, le remplacement des ouvertures...) pour économiser l'énergie.



✿ RESTAURATION DE LA RIPISYLVE SUR LA SEVRE ET LA MAINE

Ces travaux consistent principalement à enlever les embâcles gênant la navigation de petites embarcations, à abattre les arbres morts ou très penchés et à recéper les rejets d'aulnes malades.

A l'issue des travaux des plantations peuvent être envisagées.

L'entreprise Merceron Environnement est l'attributaire de ce marché pour un montant de 85 750 € HT soit 102 900€ TTC. Les travaux ont débutés en novembre 2013 et se sont poursuivis jusqu'en juillet 2014

◆ Sur la Sèvre :



Recépage de saule (O. Pluchon)



Enlèvement d'embâcles (A. Méchineau)



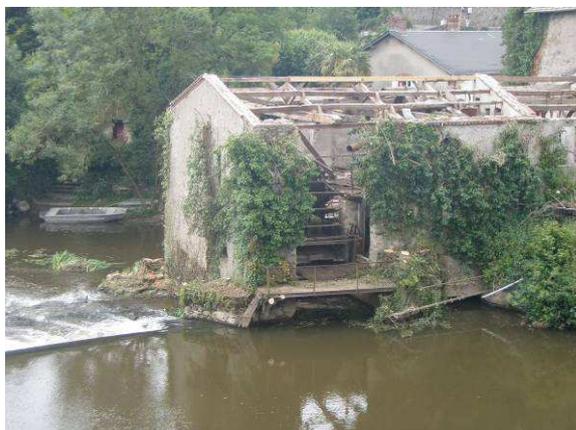
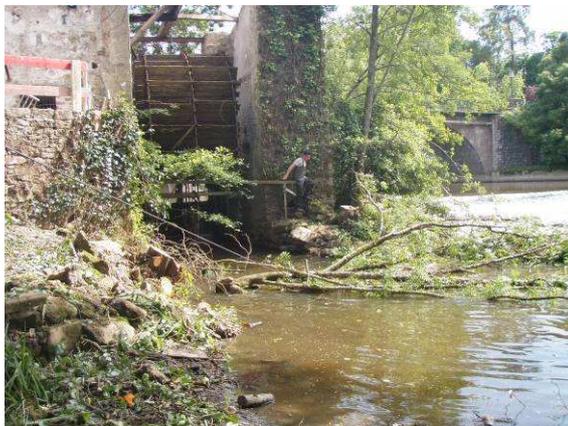
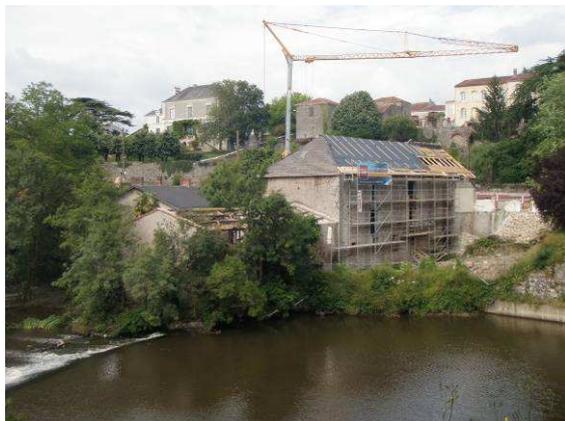
◆ Sur la Maine



Berge après entretien de ripisylve au Moulin Reuzard à Aigrefeuille-sur-Maine



◆ Au Nid d'Oie à Clisson :



En 2014 le moulin du Nid d'Oie est en cours de réhabilitation pour accueillir le siège de l'EPTB Sèvre nantaise. La réfection des bâtiments nécessite l'installation d'un échafaudage. Pour ce faire il est nécessaire de dégager les abords du bâtiment sur 1.20 m. L'EPTB a sollicité le syndicat SEVRAVAL pour recéper ou abattre certains arbres sur la berge de la Sèvre.

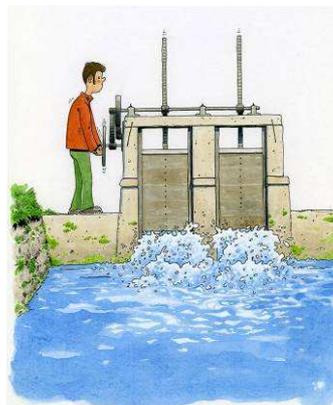
Ces travaux de restauration de ripisylve sont financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 30% par la Région des Pays de la Loire au travers du CRBV.



✿ CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

◆ Ouverture coordonnée des vannes

En 2014 le comité syndical s'est prononcé sur la poursuite de l'ouverture coordonnée des vannes de tous les ouvrages sur la Sèvre et sur la Maine. Un courrier a été adressé aux propriétaires de moulins et chaussées dont les vannes sont manœuvrables afin qu'ils les ouvrent dans le respect de la réglementation pendant au moins deux mois en période hivernale.



◆ Expérimentation d'ouverture des vannes

Le comité de pilotage annuel réunissant toutes les parties prenantes s'est déroulé le 21 février en présence de M. Papadopoulos directeur adjoint de la DDTM.

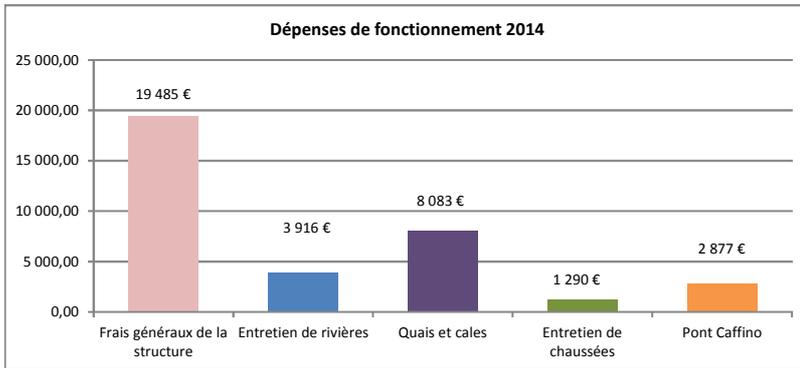
Monsieur Papadopoulos souligne d'emblée que l'amélioration de la qualité de l'eau est le sujet majeur. Beaucoup de dispositifs y contribuent dont la continuité écologique qui apparaît comme le moyen le plus efficace en termes de rapport qualité/prix. C'est une mesure qui est peu coûteuse et permet d'excellents résultats.

Des solutions sont à trouver dans le cadre d'un compromis pour arriver à l'objectif du rétablissement de la continuité écologique tout en maintenant les usages. La continuité écologique doit être rétablie au plus tard en 2017.

Il tient aussi à rappeler que les propriétaires concernés par les chaussées bénéficient actuellement des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui ne seront pas forcément mobilisables après 2017.



LE BILAN FINANCIER DE SEVRAVAL EN 2014



Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 15% en 2014 et s'établissent à 64 615,25 €, contre 75 724,38 € en 2013.

Elles recouvrent les postes suivants :

Frais généraux de la structure : 19 485,02, en baisse de 48 %, dont intérêts de la dette 8 199,46 €.

Frais liés à l'entretien de rivières : 3 916 €, contre 10 286,50 € en 2013

Frais liés aux quais et cales : 8 082,60 €

Frais liés à Pont Caffino : 2 876,70 €, contre 7 931,74€ en 2013 (transfert de charges vers l'association gestionnaire du site).

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2%, sous le seul effet des cotisations syndicales à 174 169,53 €, contre 172 454,43 € en 2013.

Elles sont constituées :

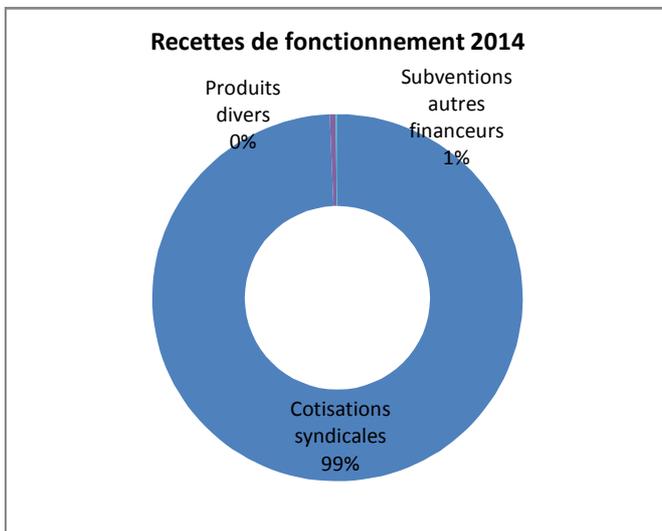
Des cotisations syndicales : 172 993 € (+2%)

Des subventions de l'Agence de l'Eau pour 934,50 €

De produits financiers pour 2,99 €

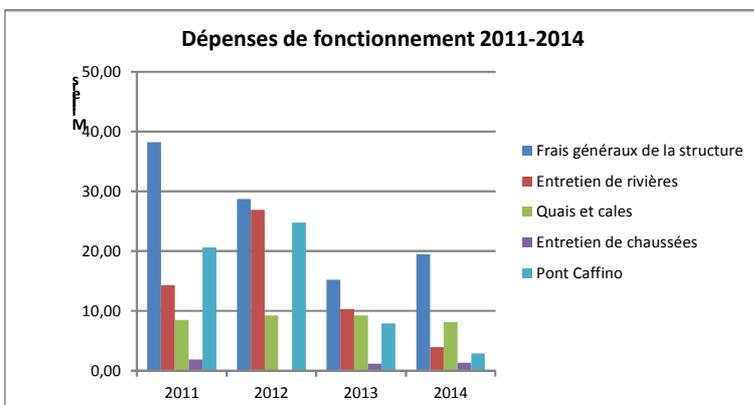
De recettes exceptionnelles pour 239,04€.

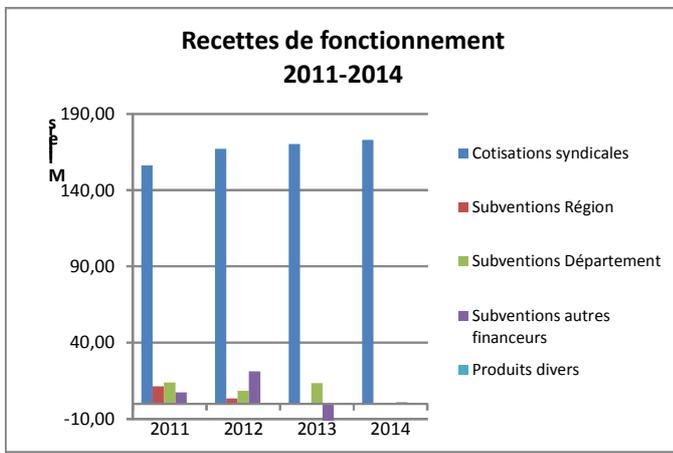
Le département a accordé en décembre 2014 une subvention de 9 750 € pour le programme de fonctionnement, celle-ci ne sera encaissée qu'en 2015.



Rappel dépenses de fonctionnement 2011-2014

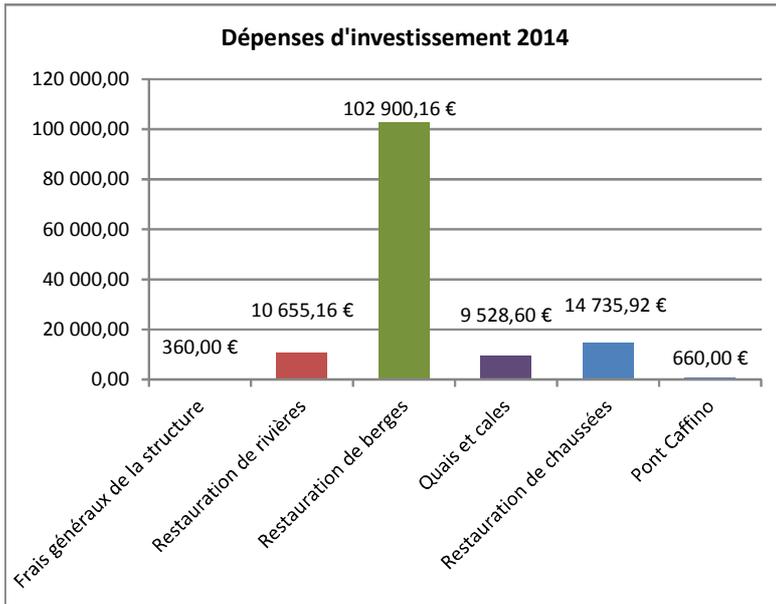
Sur la période 2011-2014, les dépenses liées aux projets (hors indemnités) ont représenté 151 002,67 €.





**Rappel de recettes de fonctionnement
2011 – 2014**

Sur la période 2011-2014, les recettes liées aux projets ont représenté 735 809,08 €, dont 90% provenant des cotisations syndicales.



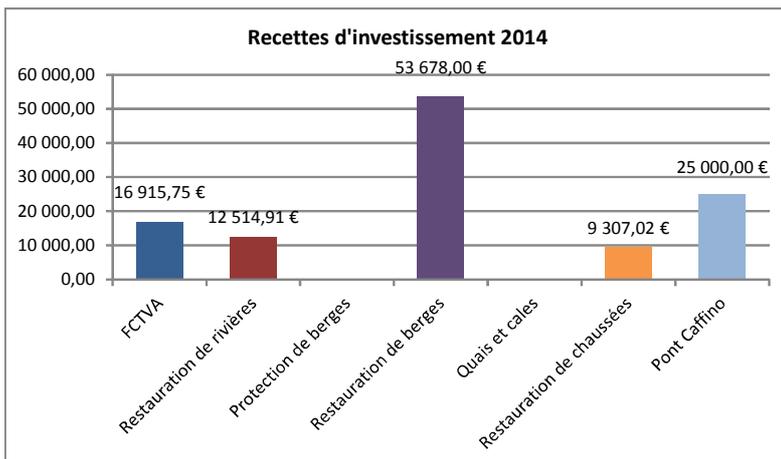
Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2014 s'établissent à 172 008,14 €, contre 147 280,51 € en 2013, en hausse de 17%.

Les travaux sont la principale dépense de l'exercice et concernent les projets suivants :

- Travaux ripisylve : 102 900,16 €
- Travaux restauration rivières : 10 655,16 €
- Travaux Portillon : 9 528,60 €
- Etudes et travaux abaissement des niveaux : 14 735,92 €
- Travaux Pont Caffino : 660 €

Par ailleurs, le remboursement de la dette antérieure s'établit à 33 168,30 € pour la part capital.



Les recettes d'investissement

En 2014, la section d'investissement enregistre une diminution de 28% des recettes constatées : 187 181,08 €, contre 258 424,11 € en 2013.

Le FCTVA diminue à 16 915,75 €, conséquence du lissage des travaux.

Les subventions d'équipement perçues s'établissent à 100 499,93 € :

- Restauration de rivières : 12 514,91 €
 - Restauration de chaussées : 9 307,02 €
 - Restauration de berges : 53 678 €
 - Bloc sanitaire Pont Caffino : 25 000 €
- S'y ajoute l'excédent de fonctionnement 2013 pour 69 765,40 €.

Au 31 décembre 2014, l'encours de la dette s'élève à 207 628,41 € (trois emprunts en cours)

🌿 LES PROJETS POUR L'ANNÉE 2015

- ↳ **Suppression de buses, plantation et pose de clôtures sur les ruisseaux Chaintreau et Margerie (projet ou report CTMA)**
- ↳ **Restauration de la ripisylve sur la Sèvre (secteur Gervaux à la Chaussée d'Angreviers)**
- ↳ **Continuité écologique, choix d'un scénario par ouvrage**
- ↳ **Restauration du perré et de la rampe de mise à l'eau de Portillon à Vertou : poursuite du projet**
- ↳ **Elaboration du Contrat de Territoire Milieux Aquatiques (CTMA*).**

*CTMA : Contrat Territorial des Milieux Aquatiques

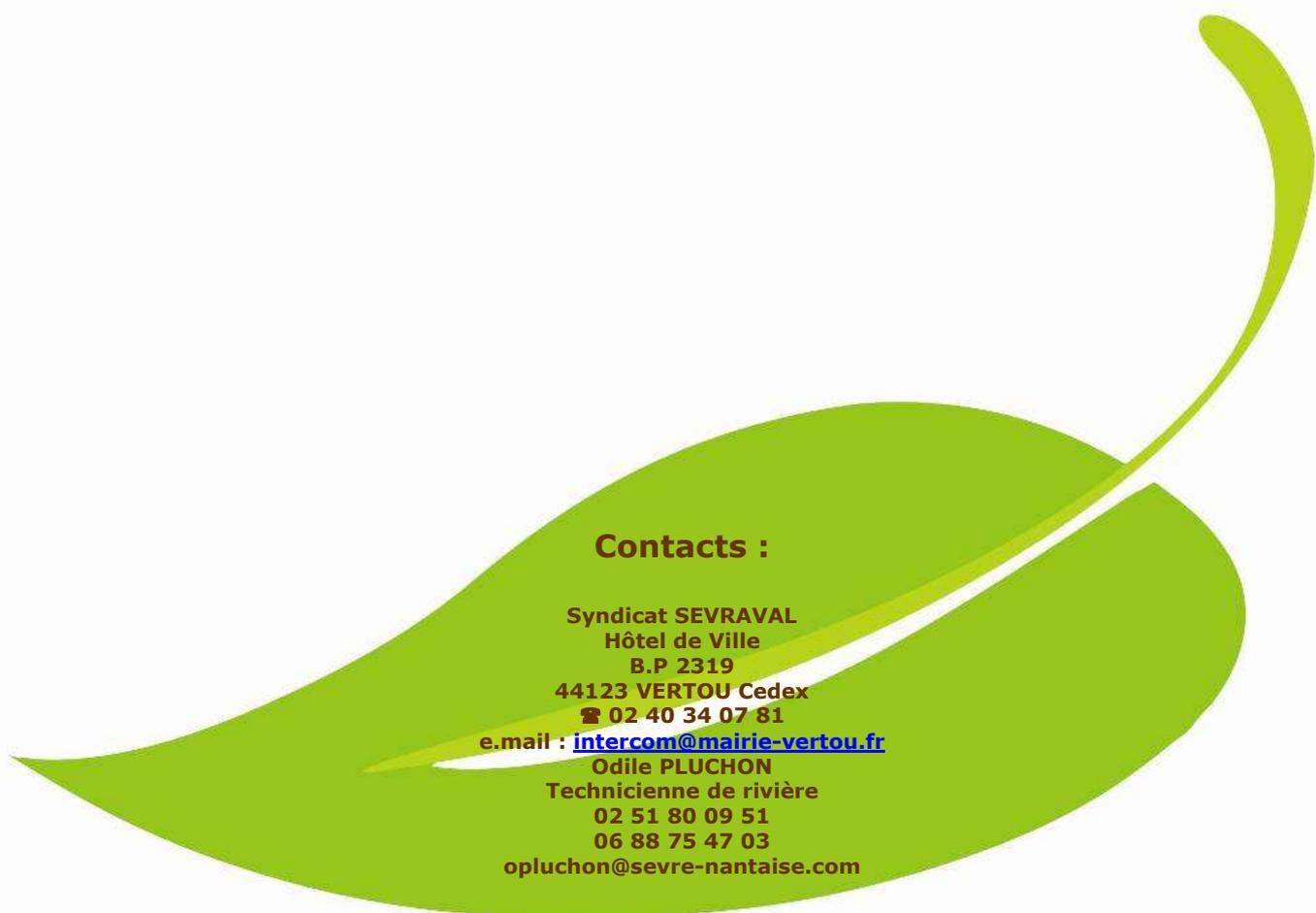
Faire vivre la convention de partenariat syndicat mixte SEVRAVAL/EPTB Sèvre nantaise :

↳ Réflexion dans le cadre de la compétence GEMAPI * transféré aux EPCI à fiscalité propre

*GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations



Sèvre nantaise après restauration de la ripisylve (O.Pluchon)



Contacts :

Syndicat SEVAVAL
Hôtel de Ville
B.P 2319
44123 VERTOOU Cedex
☎ 02 40 34 07 81

e.mail : intercom@mairie-vertou.fr

Odile PLUCHON
Technicienne de rivière
02 51 80 09 51
06 88 75 47 03
opluchon@sevre-nantaise.com